

M. McDonnell, avocat, rue Saint-Antoine, qui avait eu la politesse de l'offrir pour cette fête champêtre. Les lumières suspendues aux arbres, la musique et l'odeur embaumée que répandaient les fleurs, la beauté du site, tout tendait à ajouter aux charmes du spectacle. Cette fête dont le but est de cimenter l'union entre les Canadiens ne sera pas sans fruit. Elle sera célébrée annuellement comme fête patronale et ne pourra manquer de produire de beaux résultats”.

En 1834, Etienne Parent, parlant de l'inauguration de la fête nationale, déclare ce qui suit :

“ Il y a longtemps qu'on donne au peuple l'appellation de Jean-Baptiste, comme on donne à nos voisins celui de Jonathan, aux Anglais celui de John Bull, et aux Irlandais celui de Patrick.

“ Nous ignorons qui a pu donner lieu à un surnom familier des Canadiens, mais nous ne devons pas le répudier, non plus que le patronage établi par les Montréalais. C'est un bon augure pour les patriotes canadiens que d'avoir pour patron le Précurseur de l'Homme-Dieu, qui est venu prêcher l'égalité des hommes aux yeux du Créateur, et délivrer le monde de l'esclavage des puissances ennemies d'un autre monde ”.

En 1835, la Saint-Jean-Baptiste qui n'avait été fêtée, l'année précédente, qu'à Montréal, fut non seulement chômée dans cette dernière ville mais dans toute la province de Québec.

Deux ans plus tard, des difficultés surgirent au sein de la société Saint-Jean-Baptiste ; il ne pouvait en être autrement à une période aussi tourmentée de notre histoire. Une certaine partie des membres voulait une politique hostile au gouvernement, tandis que l'autre voulait la conquête de nos libertés constitutionnelles par des voies pacifiques. Cette divergence de vues provoqua une scission, et la fête ne fut plus célébrée à Montréal qu'en 1843.

Dans le cours de 1842, Ludger Duvernay, revenu d'exil (1), se mit à réorganiser la société dont il avait été le fondateur. L'année suivante, le 9 juin, une assemblée eut lieu dans une salle du marché Sainte-Anne, sous la présidence de D.-B. Viger. Sir Georges-E. Cartier faisait l'office de secrétaire. Après délibérations, on décida la réorganisation de la société.

---

(1) Elu député à l'Assemblée législative comme représentant du comté de Lachesnaye, en 1837, il avait été obligé de fuir aux Etats-Unis pour ne pas être arrêté de nouveau. Il avait déjà été arrêté trois fois pour avoir écrit, dans son journal, des articles contre le gouvernement. C'était un ardent patriote.